

SAINGHIN

E N W E P P E S

LE JOURNAL - HORS-SÉRIE - SPÉCIAL FINANCES | MAI 2016



HORS-SÉRIE
SPÉCIAL FINANCES

INDEX

0%

D'AUGMENTATION D'IMPÔTS
DEPUIS 2014

INDEX / 2

ÉDITO / 2

INFORMATIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL / 4

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT / 5

LES RECETTES / 5

LES DÉPENSES / 5

A LA RECHERCHES DE NOUVELLES ÉCONOMIES / 6

LES INVESTISSEMENTS / 8

LA RÉHABILITATION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES / 8

LE NUMÉRIQUE DANS NOS ÉCOLES / 9

LA RÉHABILITATION DE LA MAIRIE / 9

NOTRE PARC AUTOMOBILE / 10

UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES / 10

UN CITY STADE / 11

Bernard Poullier
Adjoint aux finances

EDITO

Le 20 avril 2016, le conseil municipal a validé les comptes administratifs 2015 de notre commune, et adopté le budget 2016.

Le contexte économique incertain nous oblige à la prudence.

En 2015, nous avons continué à rationaliser nos dépenses et réorganiser les services.

Objectifs :

- Continuer à assurer un service public de qualité.

- Diminuer les coûts de fonctionnement pour pouvoir investir et développer notre commune.

Nous avons parfois dû bousculer de vieilles habitudes et souvent réfléchir à comment faire mieux avec moins ?

Grâce à l'implication de tous, nous sommes parvenus :

- A réaliser un excédent de fonctionnement équivalent à celui de 2014.

- **A ne pas augmenter les impôts communaux* en 2014 et en 2015.**

- **A ne pas augmenter non plus les impôts communaux* en 2016.**

Cette stabilisation des taux d'imposition communaux est historique et nous tâcherons de les maintenir à ce niveau.

La commune se doit de participer à l'effort de réduction des déficits publics. Nous travaillerons donc à l'optimisation de nos coûts de fonctionnement avant de solliciter les contribuables Sainghinois.

2016 sera l'année de l'investissement et du développement pour la commune.

Suite à de très nombreuses années de vaches maigres, en matière d'investissement, nous avons dû faire face en 2014 et 2015 à de multiples dépenses imprévues, mais indispensables, afin de remettre aux normes et en conformité nos bâtiments municipaux souvent vétustes.

Il est indispensable que notre commune se dote enfin d'un programme d'investissement pluriannuel ambitieux.

Chacun connaît l'état de nos écoles, et de nos bâtiments communaux. A cela s'ajoute l'obligation pour la commune de rendre accessible l'ensemble des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Cette loi votée en 2005 n'a pas été anticipée et nous allons devoir consacrer un budget de 400.000 € avant fin 2018. Il a donc été décidé de réaliser de grands projets que nous étalerons sur

plusieurs années.

Ces investissements se réaliseront grâce :

- À notre excédent budgétaire cumulé de la section investissement (900.000 €)
- À l'excédent cumulé de notre section de fonctionnement (300.000 €)
- À la vente de la ferme DELATTRE, bâtiment de 500 M² occupé par seulement 3 agents municipaux
- Aux subventions que nous solliciterons (350.000 €)

Ces 2 derniers points sont essentiels, car nous ne souhaitons pas endetter la commune.

Nous ne réaliserons aucun emprunt bancaire pour mener à bien ces projets.

Les très nombreux travaux de voirie réalisés depuis 2 ans aux quatre coins de la commune ont été élaborés sur ce même modèle avec succès, en réactivant un partenariat constructif avec la Métropole Européenne de Lille.



C'est donc un programme d'investissement inédit pour notre commune que nous proposons de mettre en place. Rappelons que cela se fera sans hausse d'impôts pour les Sainghinois et qu'il est conditionné à l'obtention des subventions pour lesquelles l'ensemble des élus et du personnel municipal est mobilisé.

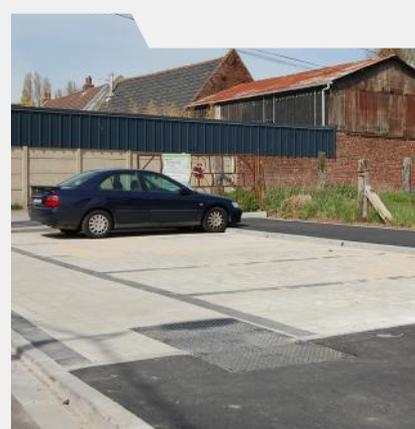
Bernard Poullier



PARKING COSTEUR



REFECTION DE TROTTOIRS RUE GAMBETTA



PARKING CHEVALIER DE LA BARRE

*Part communale des taxes foncières bâti et non bâti et taxes d'habitations

INFORMATIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL

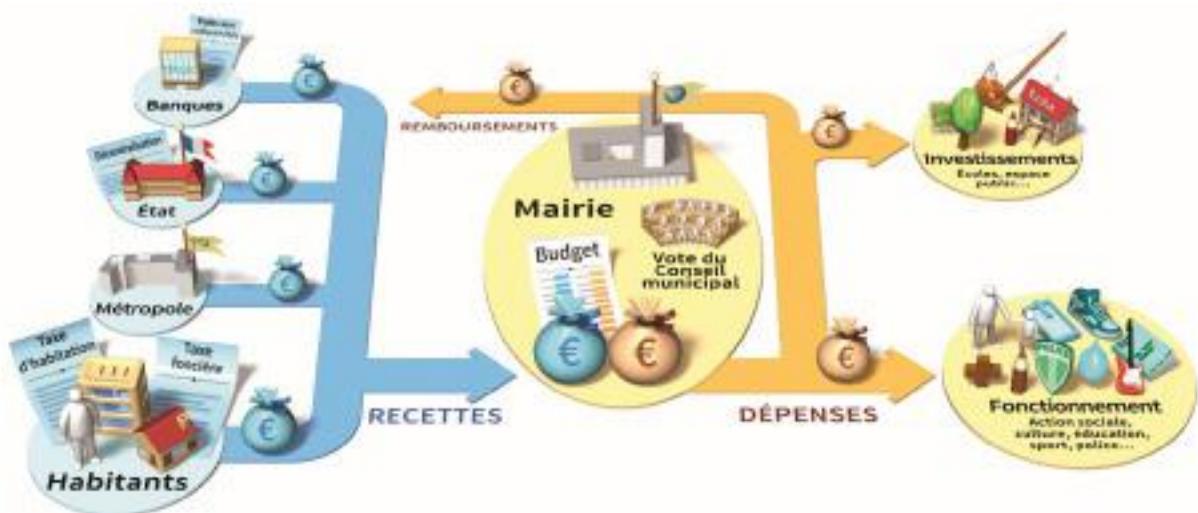
LE 21 AVRIL DERNIER, LE CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE VILLE A VOTÉ LE BUDGET DE L'ANNÉE 2016. CE BUDGET COMPREND UNE PRÉVISION SUR L'ANNÉE 2016 DE TOUTES LES DÉPENSES ET RECETTES EFFECTUÉES PAR LA VILLE.

Obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes, le budget prévoit 6 166 934 € de dépenses et 6 166 934 € de recettes.

Il est composé d'une section de fonctionnement qui prévoit les dépenses et recettes (rémunération du personnel municipal, frais d'usage des bâtiments municipaux, etc...) et d'une section d'investissement qui prévoit les grands projets (construction d'un nouveau bâtiment par exemple).

Comme le budget global, ces deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes (le montant des dépenses est exactement égal au montant des recettes), comme le montre le tableau ci-dessous du budget 2016.

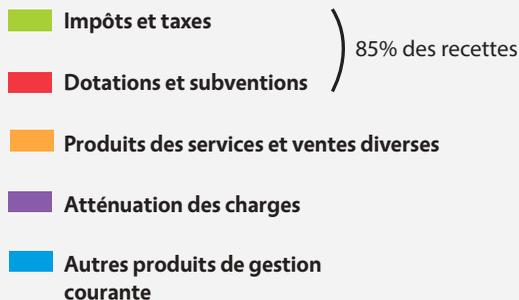
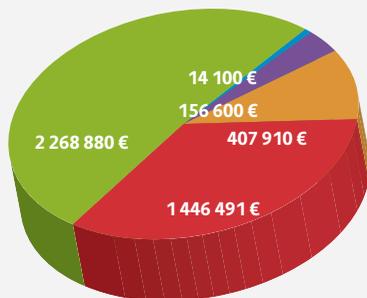
Secteur de fonctionnement	
Dépenses	= Recettes
4 686 649,46 €	4 686 649,46 €
Secteur d'investissement	
Dépenses	= Recettes
1 480 285,44 €	1 480 285,44 €
Total	
Dépenses	= Recettes
6 166 934,90 €	6 166 934,90 €



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

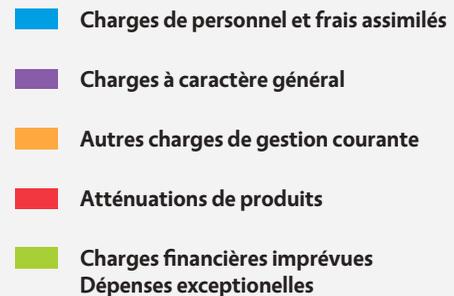
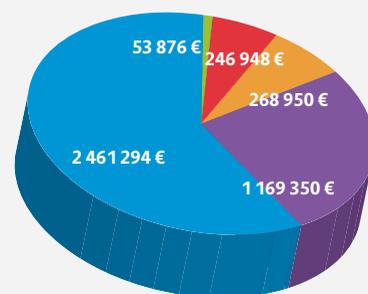


Outil de lecture du graphique :

- Impôts et taxes : Part communale du produit des impôts locaux tels que la taxe foncière, la taxe d'habitation ou encore la taxe sur les propriétés non bâties.
- Dotation, subvention : correspondent en quasi-totalité aux dotations versées par l'Etat à la commune en compensation des compétences exercées par cette dernière.
- Produits des services, du domaine et ventes diverses : Produits des services publics de la ville : restaurant scolaire, centres de loisirs, mercredis récréatifs, garderie, cimetière, etc...
- Atténuation de charges : Remboursement de l'assurance du personnel communal et remboursements de l'Etat sur les contrats aidés.
- Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles.

LES DEPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

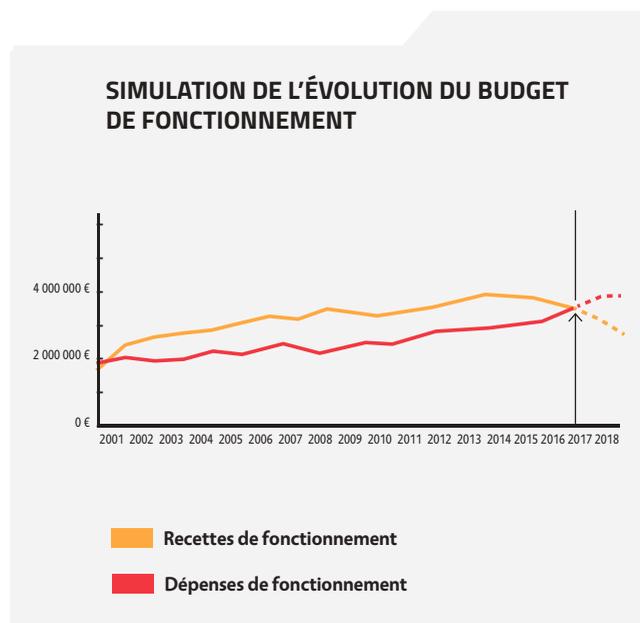


Outils de lecture du graphique :

- Charges à caractère général : elles comprennent les achats divers de biens et de services nécessaires au fonctionnement de la collectivité (éclairage public, énergie, restauration scolaire, entretien courant des bâtiments, etc...).
- Charges de personnel : elles comprennent la rémunération du personnel (police municipale, restaurant scolaire, ATSEM des écoles maternelle, etc...).
- Atténuation de produits : elles comprennent des prélèvements obligatoires, notamment l'attribution de compensation versée à la Métropole européenne de Lille.
- Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les subventions diverses (CCAS, Associations) ainsi que diverses cotisations.
- Charges financières : intérêts des emprunts.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement (exercice de nouvelles compétences imposées par l'Etat) et à la baisse annoncée de certaines recettes (baisse des dotations de l'Etat envers les communes : perte estimée à 248 194 € pour l'année 2017 par exemple), il est nécessaire de trouver de nouvelles recettes.

Comme le montre le graphique ci-dessous, même à recette constante, la commune n'aurait pu faire face à ses charges si ses dépenses de fonctionnement avaient augmenté au même rythme qu'auparavant.



A LA RECHERCHE DE NOUVELLES ÉCONOMIES

Les principales dépenses de fonctionnement de la ville ont augmentées en moyenne de plus de 100 000 € par an depuis le début des années 2000. Dans le même temps, c'est l'augmentation des impôts et des dotations de l'Etat qui a permis d'équilibrer le budget communal. Mais puisque l'Etat annonce des baisses massives de dotations et que la volonté de la municipalité est de ne pas augmenter davantage les impôts, il est indispensable de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est le travail qui a été initié dès 2014 et qui commence déjà à porter ses fruits.

Les dépenses de personnel qui présentent une augmentation moyenne de 87 000€ / an entre 2000 et 2014 ont été stabilisées (dépenses 2014 = dépenses 2015).

Par ailleurs, de nombreux marchés publics de la ville ont été remis en concurrence afin de générer de nouvelles économies.

Le total des appels d'offres et des mises en concurrence porte sur 569 100 € soit 54% des charges à caractères générales.

Par exemple, la passation d'un nouveau marché public de restauration scolaire, la réorganisation du service liée à la passation de ce marché et la mutualisation du portage de repas à domicile avec la ville de Wavrin ont permis d'économiser 90 000 € / an.

La passation d'un nouveau marché de chauffage a permis d'économiser 36 000 € / an.

La passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité permettra quant à elle de générer une nouvelle économie minimale de 12000 €/an, etc.



IMPÔTS LOCAUX

Face à la nécessité d'augmenter les recettes de fonctionnement, le choix le plus simple aurait pu être d'augmenter les taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière notamment). Mais la décision qui a été prise a été de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés pour la troisième année consécutive comme en atteste le graphique ci-contre.

Deux autres leviers seront donc privilégiés par la ville :

- Tout d'abord, l'optimisation des dépenses de fonctionnement afin de générer d'importantes économies.

- Ensuite, l'augmentation des recettes liées aux services de la commune.

C'est un levier que nous avons décidé d'actionner en tenant compte :

- Du coût réel du service apporté,

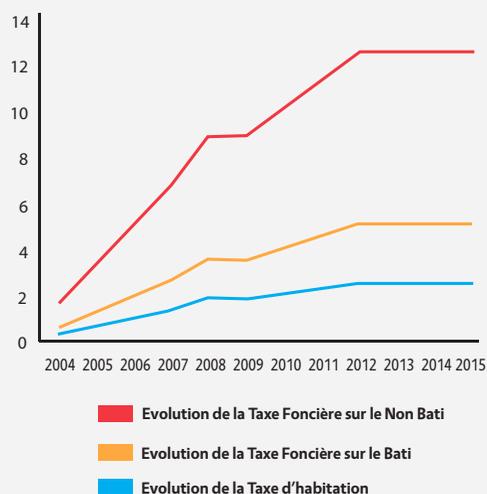
- Des tarifs pratiqués dans les autres communes,

- En veillant à ce que chacun paye bien le juste tarif (Sainghinois ou extérieurs).

+ TARIFICATION SEPTEMBRE 2016 RESTAURATION SCOLAIRE

	Repas maternelle	Repas primaire
Aubers	3,67 €	4,61 €
Provin	3,45 €	3,45 €
Santes	3,30 €	3,41 €
Marquillies	3,30 €	3,30 €
Warvin	3,30 €	3,30 €
Sainghin	2,65 €	3,00 €

ÉVOLUTION DES TAUX DES TAXES LOCALES DEPUIS 2004



+ SOCIAL ET SOLIDARITÉ RIMENT AVEC QUALITÉ ET ÉCONOMIE

Pour répondre aux besoins des personnes en difficulté (maladie, handicap, isolement,...), les maires de Sainghin en Weppes et de Wavrin ont décidé, en 2015, de mutualiser le service de portage de repas à domicile. Cette mutualisation a permis aux deux villes de générer des économies tout en offrant un service de meilleure qualité. La mutualisation a effectivement permis à la ville de Sainghin-en-Weppes de s'équiper de nouveaux matériels permettant de fabriquer et conditionner les repas en liaison froide ainsi que d'un camion frigorifique. Cette mutualisation a permis de générer une nouvelle « recette » estimée entre 15 000 et 20 000 € / an.



ILLUMINATIONS DE NOËL



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE EN MUTUALISATION AVEC WAVRIN

LES INVESTISSEMENTS

OBJECTIF 2018 : LA RÉHABILITATION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES MARIE CURIE ET GEORGES BRASSENS

Pour l'année 2016, la municipalité mobilise un budget de fonctionnement pour nos écoles à hauteur de 300.000 €. 200.000 € pour nos écoles maternelles et 100.000 € pour nos écoles élémentaires.

La réhabilitation de nos écoles élémentaires a pour principal objectif de réduire les coûts de fonctionnement tout en augmentant la qualité d'accueil et de confort pour nos enfants. Aujourd'hui nos bâtiments sont vétustes et extrêmement énergivores. A titre d'exemple, une classe de 60 M² coûte, aux contribuables sainghinois, 1.550 € de chauffage à l'année.

Nous nous sommes engagés à rendre accessible aux PMR (Personne à Mobilité Réduite) l'ensemble de nos 4 écoles. Cette opération représente 130.000 € dont 90.000 € pour les écoles élémentaires. Compte tenu de l'état de vétusté avancé de nos locaux, il est préférable d'envisager **une réhabilitation complète** au lieu de dépenser inutilement l'argent public.

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire 388.000 € pour ce projet ambitieux à l'horizon 2018. Néanmoins, nous continuerons en 2016, le travail largement entamé en 2015 sur la mise aux normes incendie et électrique pour l'ensemble de nos écoles (40.000 €/an).

Une concertation avec des parents d'élèves, les directrices d'écoles, les élus et les services de la ville sera menée afin de proposer un projet cohérent, responsable et innovant pour répondre au mieux aux attentes de tous.

Pour l'école du centre, le remplacement, attendu depuis des années, de l'ensemble des menuiseries situées à l'arrière du bâtiment sera bientôt effectué. Un budget de 23.000 € est consacré pour cet investissement.



ÉCOLE MARIE CURIE



MENUISERIES ÉCOLE DU CENTRE



PRÉFABRIQUÉ ÉCOLE BRASSENS



CLASSE INFORMATIQUE



LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

+ LE NUMÉRIQUE DANS NOS ÉCOLES

Afin de remplacer le parc informatique du cyber centre situé au premier étage de l'école Brassens (ne répondant pas aux nouvelles normes PMR), nous avons repensé le rôle du numérique au sein des classes. Dès cette année chaque école maternelle se verra dotée de **8 tablettes tactiles**. La municipalité, en accord avec l'ensemble des directrices d'école, a fait le choix pour nos plus jeunes enfants, d'un outil plus pédagogique et plus ludique. Quant aux enfants des écoles primaires, ils pourront développer

leur compétence en informatique grâce à une nouvelle classe accessible à tous et équipée de **30 ordinateurs**. Cette volonté de développer le numérique dans nos établissements scolaires, permettra à l'ensemble des enfants d'obtenir les compétences requises par le B2I (Brevet Informatique et Internet, obligatoire depuis 2012) dans les meilleures conditions possibles. Cela permettra également de mieux préparer les élèves à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication.

LA RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : 400.000 EUROS

Il s'agit de concevoir une nouvelle mairie en s'appuyant sur les conclusions de l'Agenda d'Adaptabilité Programmé (Ad'AP). Pour répondre à la loi, c'est le premier bâtiment public qu'il nous est imposé de remettre en conformité.

Aujourd'hui notre mairie ne répond pas aux normes imposées d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le coût de la mise aux normes de nos 3 bâtiments (mairie, ferme Fauquenois et ferme Delattre) regroupant actuellement les services de la mairie est estimé à 110.000 euros.

Aujourd'hui certains locaux de la mairie sont vétustes et sont devenus trop dangereux pour que les agents territoriaux travaillent dans de bonnes conditions.

La réhabilitation consiste à réaménager l'Hôtel de ville en y incluant la ferme Fauquenois (juxtant la mairie) afin d'y installer l'ensemble des services recevant du public (l'accueil, les associations, le CCAS, la communication, l'urbanisme et la Police Municipale). Au total, 10 agents intégreront la mairie portant au total le nombre d'agents à 24 dans ce même bâtiment ayant comme élément central la cour de la ferme Fauquenois.

L'Hôtel de ville formera un ensemble communal composé de trois bâtiments dont la salon d'Honneur et la salle Jean Descamps (salle des mariages).

Pour ce projet, nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat. Une au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30% du montant estimé (101.004 €) et une seconde au titre du FSI (Fond de Solidarité à l'Investissement public) pour 40% (134.672 €).



LA MAIRIE



LA FERME DELATTRE



LOCAUX DANGEREUX DE LA MAIRIE



LE TRACTEUR NON ROULANT DEPUIS DES ANNÉES

60.000 € POUR NOTRE PARC AUTOMOBILE

La flotte automobile : un investissement raisonné pour donner les moyens aux services de travailler dans de bonnes conditions. Le remplacement de 7 véhicules « Non roulant » par 3 nouveaux. Il s'agit ici de remplacer 1 tracteur, 1 fourgon, 2 Kangoo, 2 Clio et 1 Opel combi par :

- 1 véhicule pour la Police Municipale
- 1 fourgon pour les services techniques
- 1 navette pour le service jeunesse et nos séniors du CCAS

Le coût d'achat de ces véhicules n'inclut pas à ce jour le montant de revente de ces véhicules, estimé à plus de 15.000 euros.

UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

50.000 € pour la petite enfance.

La municipalité a décidé de développer sa politique de la petite enfance en créant un RAM communal.

Ce RAM sera un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles.

C'est une EJE (Éducatrice Jeunes Enfants) qui assurera la mise en place du projet et le fonctionnement en étroite collaboration avec les Assistantes Maternelles de notre commune.

Les parents et les futurs parents pourront y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.



LE NOUVEAU VÉHICULE DE LA POLICE MUNICIPALE



CRÉATION D'UN RAM



AILE FERME DELATRE

Notre RAM apportera aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés constitueront des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles.

Pour qu'un maximum de Sainghinois puisse en profiter, ce RAM verra le jour en plein cœur de notre ville. L'aile à l'abandon de la ferme Delattre sera réaménagée pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, le budget estimé est conséquent : 250.000 €.

Nous avons sollicité des subventions auprès de la CAF à hauteur de 80% des travaux (200.000 €), soit un reste à charge pour la commune de 50.000 €. Les travaux ne commenceront pas sans cette subvention. Ce nouveau RAM a le double objectif de répondre aux besoins de nos 65 assistantes maternelles, des parents et de nos enfants mais également de restaurer et d'entretenir notre patrimoine communal.

En attendant cette subvention et le démarrage des travaux, un RAM ouvrira pour septembre à la salle communale.

Textes et Photos : Service communication Mairie Sainghin-en-Weppes
Conception graphique : Tiphaine Richard - www.tiphaine-richard.fr
Impression : Offset Impression - Tirage : 3000 exemplaires

UN CITY STADE POUR 120.000 €



TERRAIN MULTI-SPORT DE SALOMÉ

Notre ville comble son retard en termes d'équipements sportifs. Un plateau multisport sera installé à proximité du terrain d'honneur de football et de la salle polyvalente. Ce city stade sera à la disposition de nos écoles, de nos centres de loisirs et de nos jeunes.

Le CME (Conseil Municipal des Enfants) a participé à la réflexion pour ce projet, notamment, l'emplacement, la dimension, etc. L'implantation tient compte du voisinage et la dimension de 20/40M permettra d'accueillir le plus grand nombre de jeunes. Selon la configuration, cet équipement permettra la pratique de plusieurs sports comme le football, le basket-ball, le handball, le volley-ball...

Un investissement nécessaire, pour lequel nous avons également demandé deux subventions. Une première auprès de Damien Castelain, Président de la MEL (Métropole Européenne de Lille), à hauteur de 30%, soit 36.000 €. Et une seconde auprès de notre Député, Sébastien Huyghe, dans le cadre de sa réserve parlementaire pour 15.000 €.



EMPLACEMENT DU FUTUR TERRAIN MULTISPORTS

Fête ● de la
MUSIQUE
2016

SAINGHIN-EN-WEPPES

FÊTE
SA MUSIQUE

MARDI 21 JUIN
PLACE DE LA MAIRIE